

## Mise en œuvre nationale Commerce de détail et Formation commerciale initiale

### Brève information 07 / 5 juillet 2021

La présente information contient les principaux résultats de la séance de l'Organe national de coordination (ONC) chargé de la mise en œuvre des réformes dans le commerce de détail et la formation commerciale initiale du 23 juin 2021.

#### Écoles professionnelles

---

Le concept de mise en œuvre pour la maturité professionnelle en cours d'apprentissage dans le commerce de détail a été élaboré. Il est en train d'être traduit et sera publié fin juillet sur le site Internet de la FCS. Les concepts de mise de œuvre relatifs aux métiers du commerce de détail pour les cours de culture générale et les écoles professionnelles sont désormais disponibles dans leur intégralité sur le site de la FCS ([LIEN](#)).

L'intégralité des concepts de mise de œuvre relatifs aux métiers de la formation commerciale initiale pour les écoles professionnelles sont disponibles en trois langues sur l'environnement Konvink des responsables chargés du développement de l'école ([LIEN](#)). Les dernières adaptations sont en train d'être apportées en collaboration avec la Formation professionnelle suisse (FPS). Après approbation des prescriptions sur la formation, tous les documents seront publiés sur le site Internet des organismes responsables (CSBFC et CIFC Suisse).

Le concept de mise en œuvre pour la MP 1 intégrée a été élaboré, puis adopté par la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) et par l'Organe national de coordination (ONC). Il est en cours de finalisation avant d'être traduit. Le concept de mise en œuvre sera publié dès que possible sur l'environnement Konvink des responsables chargés du développement de l'école ([LIEN](#)).

Les écoles professionnelles disposent ainsi des instruments nécessaires à la planification et à la conception de leurs cours.

#### Cours interentreprises et entreprises formatrices

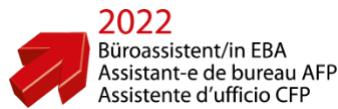
---

Les organismes responsables du commerce de détail et de la formation commerciale initiale prévoient des séances d'informations pour leurs associations de branche pendant l'été.

Parallèlement aux informations fournies aux associations de branche du commerce de détail, des moyens d'informations seront conçus cet été pour les entreprises formatrices. Ils seront probablement disponibles en septembre 2021 sur le site Internet de la FCS.



Kaufleute  
Employé-e-s de commerce  
Impiegati di commercio



Büroassistent/in EBA  
Assistent-e de bureau AFP  
Assistente d'ufficio CFP

## Formation continue dans le domaine des écoles professionnelles

---

Les partenaires de coopération (l'IFFP et les hautes écoles pédagogiques de Lucerne, St-Gall et Zurich) ont mis en ligne leurs offres de cours pour les formations en présentiel dans le cadre de la formation continue des métiers du commerce de détail et de la formation commerciale initiale. Les quatre institutions proposent des formations continues aux enseignantes et enseignants ainsi qu'aux responsables d'équipe sur les thèmes suivants : Développer des modalités d'apprentissage orientées vers les compétences opérationnelles; Mise en œuvre de l'enseignement orienté vers les compétences opérationnelles; Conception d'examens orientés vers les compétences opérationnelles; Gestion d'équipes DCO : atelier pour les coordinateurs d'équipe. Les offres sont présentées sous les liens suivants :

IFFP : [Lien](#)

HEP Lucerne : [Lien](#)

HEP Zurich : [Lien](#)

HEP St-Gall : [Lien](#)

## Prescriptions sur la formation Employé-e de commerce CFC

---

Après avoir mené des discussions approfondies avec les partenaires de la formation professionnelle, le SEFRI a décidé de fixer l'entrée en vigueur du plan de formation et de l'ordonnance sur la formation Employé-e de commerce CFC à la rentrée 2023. En raison du grand intérêt suscité par la réforme de la formation commerciale initiale, les partenaires de la formation professionnelle ont communiqué cette décision dès le 4 juin 2021 et publié un [communiqué de presse](#) commun sur l'état d'avancement des travaux.

Entre-temps, le Président de la Confédération et chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFER), Guy Parmelin, a approuvé le nouveau concept d'enseignement des langues étrangères en s'appuyant sur les résultats de l'audition supplémentaire organisée par le SEFRI. En outre, le concept pour la maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP 1) a été adopté par la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) et par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Les prescriptions sur la formation, adaptées suite à ces décisions et aux résultats de l'audition organisée par le SEFRI, ainsi que les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification, ont été adoptées par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) Employé-e de commerce CFC à l'occasion de sa séance du 24 juin 2021 en vue de la suite de la procédure. L'adoption de l'ordonnance sur la formation et l'approbation du plan de formation par le SEFRI sont prévues pour août 2021.

De nombreuses prises de position relatives à l'audition organisée par le SEFRI font référence aux concepts et instruments qui sont élaborés depuis août 2020 par l'Organe national de coordination (ONC) mis en place par les partenaires de la formation professionnelle en vue de la mise en œuvre des réformes dans le commerce de détail et la formation commerciale initiale. Elles seront prises en compte lors de la finalisation des concepts de mise en œuvre. Il s'agira en particulier de questions concernant la mise en œuvre de la formation initiale en école et la mise en œuvre des objectifs évaluateurs dans les écoles professionnelles commerciales. Les objectifs évaluateurs du plan de formation sont sciemment formulés de manière générale afin de pouvoir être adaptés rapidement aux changements sur le marché du travail. Dans les trois lieux de formation, les objectifs évaluateurs se basent sur les compétences opérationnelles fondamentales décrits dans le plan de formation. Les contenus pour les écoles professionnelles sont définis dans des concepts de mise en œuvre nationaux, en aval du plan de formation. La communication relative aux concepts de mise en œuvre sera intensifiée au cours du deuxième semestre.

#### Assistant-e de bureau AFP

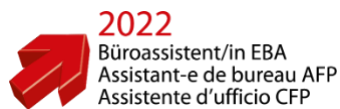
---

L'audition organisée par le SEFRI a été clôturée le 31 mai 2021. Ses résultats montrent que la réorientation de la formation professionnelle initiale d'assistant-e de bureau AFP (projet de la CIFC Suisse) est bien acceptée. Cela vaut également pour la nouvelle désignation « Employé-e de commerce AFP ».

Grâce à cette réorientation, les niveaux AFP et CFC de la formation commerciale initiale seront parfaitement harmonisés l'un par rapport à l'autre quant à leur contenu comme à leur conception.

Ils constitueront désormais un champ professionnel cohérent, ce qui accroîtra la perméabilité entre les deux niveaux et encouragera les entreprises à dispenser des formations. Étant donné qu'au niveau CFC de la formation commerciale initiale, les profils B et E (formation initiale de base et formation initiale élargie) ne peuvent pas être maintenus, les diplômes distincts d'attestation fédérale de formation professionnelle et de certificat fédéral de capacité marquent clairement la différence. Les mesures d'information déployées pour favoriser la mise en œuvre des réformes permettront de communiquer ces désignations de profession de manière optimale. En outre, la transparence pourra être assurée en ce qui concerne le niveau d'exigences et la perméabilité.

L'Organe national de coordination (ONC) mis en place par les partenaires de la formation professionnelle en vue de la mise en œuvre des réformes dans le commerce de détail et la formation commerciale initiale est favorable à l'entrée en vigueur du plan de formation et de l'ordonnance sur la formation à la rentrée 2023. Le 30 juin 2021, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) Assistant-e-s de bureau AFP a



adopté les prescriptions sur la formation adaptées selon les résultats de l'audition organisée par le SEFRI en vue de la suite de la procédure. L'adoption de l'ordonnance sur la formation et l'approbation du plan de formation par le SEFRI sont prévues pour août 2021.

## Contact

---

Nathalie Bardill, responsable de la commission Formation professionnelle initiale de la CSFP, se tient à votre disposition pour tout renseignement : [bardill@edk.ch](mailto:bardill@edk.ch)